

## République Française

### Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024***

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de votants : 19

Le vingt juin deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Julien HERNU.

**EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS** : Vincent KLOS procuration à Julien HERNU, Bertrand DELORY procuration à Bernard DELELIS, Thierry CHAPPE, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

### **Réf : 2024-38 / 2024-06-20-8<sup>ème</sup> : Finances : Fixation des tarifs municipaux d'application au 1<sup>er</sup> juillet 2024**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que des tarifs municipaux sont fixés pour la location de la salle polyvalente (avec ou sans cuisine, avec ou sans vaisselle, habitant de Gonnehem ou extérieurs...) et pour la salle Les P'tits Fouans (habitant de Gonnehem ou extérieurs).

Monsieur le Maire ajoute que par délibération de référence 2020-22 / 2020-01-07-5<sup>ème</sup> prise le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la commune de Gonnehem a décidé de fixer des tarifs matériel et vaisselle cassée avec une entrée en vigueur de ceux-ci au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Monsieur le Maire propose alors de revoir les tarifs matériel et vaisselle cassée. En effet, les tarifs actuels sont extraits de catalogues de fournitures qui datent de 4 ans et ils seraient revus en les arrondissant comme repris dans le document présenté en séance et qui serait annexé à la délibération. Quant aux tarifs concernant des dégradations non prévues par le cadre administratif (plâtrerie, menuiserie, vitrerie...), les frais de remise en état seront réclamés aux locataires de la salle polyvalente et de la salle Les P'tits Fouans sur la base d'estimations faites par des gens du métier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **décide** de fixer les tarifs matériel et vaisselle cassée comme repris dans le document annexé à la présente délibération, **décide** que ces tarifs matériel et vaisselle cassée seront d'application au 1<sup>er</sup> juillet 2024, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés  
Pour extrait conforme  
Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 25 juin 2024

et de la publication le 25 juin 2024

À Gonnehem, le  
Le Maire  
**Bernard DELELIS**